



CCAS Seignosse

Conseil d'Administration du 03 septembre 2024

DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 03.09.2024

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-quatre, le 03 septembre 2024, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme. Martine BACON-CABY, en session ordinaire

Etaient présents :

Messieurs Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jean-Marc LESOUEF, Patrice BEZIAT

Mesdames Sylvie LOUSTALET, Quitterie HILDELBERT, Martine BACON-CABY, Maria LEGENDRE

Excusés :

Monsieur Pierre PECASTAINGS

Mesdames Carine QUINOT, Sylvie PAUCET-ALHAITS

Secrétaire de séance : Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Délibération : 2024-09-03_04

OBJET : Convention Projet ESMS Numérique

Considérant l'instruction ESMS Numérique n° DNS/DGCS/CNSA/2024/15 du 1^{er} février 2024 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique ;
Considérant l'appel à projets régional « Programme ESMS numérique Phase de généralisation 2024 » ;



Considérant que le concepteur du logiciel de soins en cours à l'EHPAD L'ALAOUDE SIS à SEIGNOSSE, à savoir Titan dans sa dernière version non en ligne, ne va plus assurer la maintenance dans un avenir proche annoncé dans les 4 à 5 ans ;

Considérant la possibilité d'obtenir un financement pour l'acquisition et la formation à la nouvelle version du logiciel Titan Link, logiciel hébergé par l'éditeur, labelisé hébergeur de données de santé, ainsi que l'acquisition de matériel informatique, au travers d'un engagement dans l'appel à projets régional « Programme ESMS Numérique » pour le déploiement généralisé d'un dossier usager informatisé dans les ESMS » ;

Considérant la nécessité de constituer une grappe de 15 établissements pour répondre à l'appel à projet ;

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS, après délibération, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur :
 - o L'engagement de l'EHPAD dans l'appel à projet régional « Programme ESMS numérique Phase de généralisation 2024 » ;
 - Le positionnement de l'EHPAD en tant que porteur de projet pour la grappe d'établissements dans l'appel à projet régional « Programme ESMS numérique Phase de généralisation 2024 » ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la réponse à un appel à projets dans le cadre du programme ESMS Numérique ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- *certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pierre BUCASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSMISE A
M. le Représentant de l'Etat
Le 10 septembre 2024
Et publiée le 11 septembre 2024
Rendu exécutoire le 11 septembre 2024
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)